



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ORGANISME
IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE
FORMATION B.A.F.A. AU CARRÉ**

**DÉCISION N° DM-24-136
EN DATE DU 12 AVRIL 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC », représenté Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD Ile-de-France, d'organiser un stage de formation générale B.A.F.A. au Carré ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'IFAC, représenté par Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD Ile-de-France, fixant les modalités d'organisation du stage de formation générale B.A.F.A. qui se déroulera au Carré, du 27 octobre au 3 novembre 2024, pour un effectif maximum de 20 stagiaires et un montant correspondant de 6 000 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE